

INSP : POUR UNE FONCTION PUBLIQUE DIVERSIFIÉE À L'IMAGE DE LA RÉPUBLIQUE



**MARYVONNE
LE BRIGNONEN (ENA07)**
directrice de l'Institut national
du service public (INSP)

La suppression de l'ENA a constitué une annonce forte de l'intention réformatrice du gouvernement, qui a marqué l'esprit de nos concitoyens. L'INSP qui la remplace a pour feuille de route de diversifier les profils, de proposer une scolarité plus professionnalisante ainsi qu'une formation continue davantage en lien avec l'université et la recherche et de faire rayonner la France à l'international. Notons que les X sont concernés par la mise en place d'un tronc commun aux écoles de service public.

La création de l'INSP (Institut national du service public) le 1^{er} janvier 2022 s'inscrit dans une importante réforme de l'encadrement supérieur de l'État, qui répond à la demande des Français de disposer d'une fonction publique à leur image, plus diverse et plus proche des citoyens, tout en garantissant aux cadres supérieurs de l'État la possibilité de mener des carrières plus ouvertes, avec plus de mobilité, qui répondent à leurs aspirations. L'objectif est d'être le nouvel opérateur public d'excellence et de référence pour le recrutement, la formation initiale et la formation continue des cadres supérieurs et dirigeants de l'État, en contribuant au rayonnement international de la France et en renforçant les liens avec

le monde académique et la recherche. C'est sur le fondement de ces objectifs ambitieux qu'a été élaborée ma lettre de mission. Elle comporte cinq axes.

Former des profils socialement, géographiquement et académiquement plus divers

Le premier axe est de former des profils socialement, géographiquement et académiquement plus divers. Il fait directement référence à l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui stipule que « tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ». L'INSP a pour priorité ce principe fondateur pour une plus grande diversification de ses recrutements et notre volonté est de recruter des cadres supérieurs à l'image de la République.

REPÈRES

L'Institut national du service public est le nouvel opérateur public français de référence pour le recrutement, la formation initiale et la formation continue des cadres supérieurs et dirigeants de l'État. École d'application d'excellence des futurs administrateurs de l'État, l'INSP a pour mission de nouer des partenariats avec le monde universitaire et académique, en France et à l'international, et de contribuer au rayonnement international de la France. Le siège de l'INSP est à Strasbourg et l'Institut dispose également d'une antenne parisienne. Son organisation et son fonctionnement sont fixés par le décret n° 2021-1556 du 1^{er} décembre 2021.

Nous avons actuellement cinq voies d'accès : le concours externe ouvert aux étudiants, le concours interne aux agents publics, le troisième concours aux actifs du secteur privé ou du monde associatif, le concours docteurs qui s'adresse aux titulaires d'un doctorat scientifique (cette année il sera ouvert dans la spécialité « sciences de la matière et de l'ingénieur ») et enfin le concours talents réservé aux étudiants d'une classe préparatoire « Talents du service public ». Aujourd'hui, 74 classes existent sur le territoire avec près de 1 200 étudiants (dont trois organisées par l'INSP). Les étudiants de ces classes ont la possibilité de passer le concours talents avec six places offertes, concours expérimenté depuis maintenant un an. Ce sont les mêmes épreuves, même jury que celui du concours externe, avec un niveau d'excellence identique. De surcroît la sélectivité du concours talents de cette année était semblable à celle du concours externe et le jury a souligné l'excellence des lauréats issus de ces classes.

Nous travaillons dès à présent à une évolution des concours, qui doivent permettre à chacun de valoriser ses compétences et ses talents. Pour cela, nous allons recentrer les épreuves orales (épreuves d'admission) sur la valorisation de la personnalité du candidat, son potentiel, les compétences déjà acquises (concours interne et troisième concours notamment et concours docteurs). Les épreuves académiques seront réservées à l'écrit.

Revoir en profondeur le contenu de la scolarité

Revoir en profondeur le contenu de la scolarité et garantir l'introduction d'un tronc commun à une quinzaine d'écoles du service public constitue le deuxième axe de la transformation de l'INSP. Les enseignements vont évoluer afin de former des femmes et des hommes d'action, convaincus qu'ils ne devront plus seulement produire de la norme (rédiger un projet de loi, un décret...) mais décliner une politique publique et veiller à sa bonne mise en œuvre, à son déploiement dans les territoires, et en mesurer les impacts sur la vie de nos concitoyens. Ces questions liées à la réalisation des politiques publiques, les élèves doivent se les poser dès leur formation initiale, afin de les mettre en application dès leur prise de poste. Cela implique d'offrir une scolarité plus professionnalisante, avec davantage de mises en situation.

“Garantir la bonne adéquation entre les compétences attendues par les employeurs et les profils et compétences des élèves.”

Nous devons également, au travers du tronc commun, proposer aux élèves une collaboration accrue avec les autres écoles du service public, afin qu'une culture commune se développe entre tous. Le tronc commun aborde ainsi les enjeux prioritaires du XXI^e siècle comme l'urgence écologique, la transition numérique, la lutte contre les inégalités et la pauvreté, le rapport à la science, les valeurs de la République, les questions de souveraineté et de sécurité, et d'autres thématiques nouvelles. Nous allons faire en sorte que les futurs cadres supérieurs de l'État soient tous dotés d'une culture scientifique et approfondie indispensable. L'INSP assure le pilotage et la coordination de ce tronc commun aux écoles du service public. Actuellement, les enseignements se font en distanciel, sous forme de modules de vingt heures. Ils sont complétés par une phase terrain où les élèves des différentes écoles, en stage dans le même territoire, travailleront ensemble sur une thématique commune identifiée. Ils seront encadrés par un coach en liaison avec de grands témoins du territoire. À l'avenir, les sessions en présentiel devront être accrues.

Nous menons également une réflexion afin de garantir la bonne adéquation entre les compétences attendues par les employeurs et les profils et compétences des élèves. Nous accompagnerons ainsi les élèves tout au long de leur scolarité. Notre ambition est que le choix d'un poste se fasse dans le cadre d'un véritable projet professionnel, plutôt qu'il constitue la simple résultante d'un classement. Il est important que l'INSP mette en place un dispositif dès le premier jour d'arrivée d'un élève à l'Institut. Chaque élève aura un coach et nous lui proposerons l'accès à un pool de référents métiers. →

Le tronc commun des écoles de service public

Dès 2022, l'INSP pilote dans la formation initiale des hauts fonctionnaires un tronc commun à 15 écoles de service public formant l'ensemble des cadres supérieurs des trois versants de la fonction publique et de la magistrature. Il s'agit de créer des repères et un patrimoine commun en matière de transition écologique et numérique, de laïcité, de rapport à la science et aux inégalités sociales. Ces cinq thèmes seront à l'avenir enrichis par de nouveaux enseignements, notamment en termes de souveraineté et de conduite de projets, et de nouvelles écoles ou nouveaux corps seront intégrés. Les 15 écoles concernées sont : AgroParisTech, EHESP, ENPC, ENM, INSP, Enap, ENSP, Ensta, Ensaë, ENSV, EN3S, Mines ParisTech, Ensam, EOGN, Inet. Les corpsards de l'X seront donc concernés par le biais des écoles d'application.



© bobroy20

→ Un rôle central d'ensemblier de la formation continue

La formation continue constitue le troisième axe de la feuille de route. Le parcours de formation sur toute la vie professionnelle commence dès le premier jour qui suit la réussite au concours d'entrée à l'INSP, avec un continuum entre formation initiale et formation continue, laquelle était jusqu'à présent gérée en silos par les différents ministères. L'INSP devra ainsi avoir un rôle central d'ensemblier de la formation continue, en partenariat avec les organismes publics de formation continue. L'INSP doit devenir la maison commune des cadres supérieurs et dirigeants de l'État. Dans le cadre de la mission de la Dief (Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État), l'INSP contribuera à l'ambition de développer au sein de la fonction publique une culture de la formation et de l'employabilité tout au long de la vie. En devenant la tête de réseau des organismes publics de formation continue, l'INSP proposera une offre de formation cohérente, afin de donner de plus grandes perspectives dans la carrière et les mobilités de chacun. Nous avons ainsi la volonté que l'INSP donne envie à nos élèves de revenir et qu'il propose des parcours de formation forts tout au long de la vie. Afin de renforcer les perspectives de carrière, nous étudions de nouveaux formats de modules de formation innovants et adaptés à la vie professionnelle. De plus, nous recherchons une complémentarité entre des programmes de montée en compétences structurées sur un temps long et des modules plus courts permettant la sensibilisation à des thématiques plus ponctuelles et adaptées aux enjeux actuels.

Commanderie Saint-Jean, bâtiment de l'ENA devenue INSP à Strasbourg.

Renforcer les liens avec l'université et la recherche

L'axe 4 de la réforme de l'INSP a pour objectif de renforcer nos liens avec l'université et la recherche au travers de partenariats ambitieux. Si l'INSP est une école d'application, professionnalisante, la culture et la démarche scientifiques doivent également y trouver une large place. Il sera ainsi inséré au sein de la formation des administrateurs de l'État, tant en formation initiale qu'en formation continue, des modules sur l'apport des sciences et de la recherche à l'action publique. Nous avons vocation à former nos élèves par et à la recherche. Outre l'élaboration d'une stratégie de recherche ambitieuse, nous souhaitons recruter un corps enseignant permanent composé pour moitié d'enseignants-chercheurs, l'autre moitié étant constituée de praticiens de l'action publique. Par ailleurs, nous proposerons à nos élèves volontaires de commencer pendant la scolarité un parcours doctoral en liaison avec une université.

Contribuer au rayonnement international de la France

Enfin, l'INSP doit contribuer au rayonnement international de la France, grâce à l'accueil d'étudiants et d'auditeurs étrangers, à une politique de coopération diversifiée et à l'adhésion à des réseaux internationaux d'écoles d'administration publique. Nous travaillons notamment sur l'évolution de nos cycles internationaux et à la mise en place d'un concours international, et nous avons la volonté d'animer de manière soutenue notre formidable réseau d'anciens élèves étrangers. X